Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID: 060-216001743-20230707-DLRG230707015-DE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

VILLE DE CREIL

CONVOCATION

Date: 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice: 39 Présents : 27 Votants: 33

Pouvoirs: Absent:

6

6

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS Affichée et mise en ligne le : L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseit Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT -Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leila HAMADOUCH - Mme Aissata SOW - M. Mohamed AIT MESSAOUD -Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Noureddine NACHITE - M. Gérald FACCHINI -

M. Jean-Claude VILLEMAIN.

2 7 IIIIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE :

Absents représentés

Mme MOUSSATEN M. N'DIAYE M. ZAHRAOUI M. LUCAS

M. KA Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER Pouvoir à M. LEMAIRE Pouvoir à M. EL OUASTI Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme JACQUEMART Pouvoir à M. BOULHAMANE

1 2 JUIL. 2023

Absents non représentés

, M. BROCHOT, Mme MEUNIER, M. PERRIN, Mme PEREZ, Mme MEHADJI,

Mme DUCHATELLE.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

Grange à Musique - révision de l'adhésion au pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France ' Haute Fidélité '

Rapport de présentation :

Yesim SAVAS, Adjointe

Par délibération n°3 du conseil municipal en date du 17 février 2011, la Grange à Musique a sollicité l'adhésion au PATCH (Réseau de lieux de musiques actuelles).

Cette association a pour objet d'assurer la diffusion de concerts, les répétitions, les enregistrements, la formation et l'accompagnement des groupes professionnels, en voie de professionnalisation et amateurs, d'informer, de communiquer, valoriser et développer la scène régionale.

Depuis fin 2018, le PATCH est devenu le réseau HAUTE-FIDELITE, avec 94 structures adhérentes. Le versement de la cotisation est calculé par rapport au total des produits et charges d'exploitation du lieu. L'association Haute-Fidélité a décidé de modifier ses grilles.

La Grange à Musique souhaite renouveler son adhésion annuelle et verser une cotisation d'un montant de 600,00 €.

Il vous est demandé d'approuver la révision de l'adhésion annuelle.



Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID: 060-216001743-20230707-DLRG230707015-DE

SLOW

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-4 et L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la délibération n°3 du 17 février 2011,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date 31 mai 2023,

Entendu le rapport de présentation,

Vote:

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention: 0	Ne prend pas part au vote : 0

■ Décide :

Article 1er : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à renouveler l'adhésion annuelle à Haute-Fidélité aux nouvelles conditions et à signer tous les documents y afférents.

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire à verser le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 600,00 €.

Article 3: d'imputer les dépenses correspondantes à cet effet au budget de la Ville, sur le compte n°6281/314/PROG/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUIL. 2023

0 6 JUIL 2023 CREIL. le

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

la secrétaire de séance

